



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du lundi 24 février 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 février, à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal de cette commune de RHUIS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Xavier BERNARD, maire de Rhuis.

Etaient présents : Xavier BERNARD, Maire

Marie-Thérèse PARASKEVAS, Louisiane DUCHATEAU-ROUGIER, Jean Paul FÉLIX  
Adjoints au Maire

Antoine DAVENE de ROBERVAL, Serge DEWEL, Michel DUCHOSSOY, Virginie FERRET-COURTEL, Caroline HOFFERT, Jennifer LEROUGE, Thierry SEUTIN conseillers municipaux.

Était absent :

Michel DUCHOSSOY

Caroline HOFFERT est *désigné(e)* secrétaire de séance.

M. BERNARD Xavier ouvre la séance et constate que le conseil réunit les conditions pour délibérer valablement.

**AUTORISER LE MAIRE A EFFECTUER DES DEPENSES  
D'INVESTISSEMENT A HAUTEUR DU <sup>1/4</sup> DES CREDITS OUVERTS EN 2024  
(HORS REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS) SOIT 68 073€**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales. Modifié par la loi 11<sup>0</sup>2012-1510 du 29 décembre 2012- art 37(VD) de la nécessité d'autoriser le Maire à effectuer des dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits ouverts en 2024 (hors remboursement d'emprunts et dépenses imprévues),

- Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2024 : 276 494.20€
- Hors chapitre 16 « remboursement d'emprunt » : 4 200 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 68 073€ (<25% x 272 294€)

Autres immobilisations corporelles : 2183 : matériel informatique 1 000 €

Le Maire met au vote après en avoir délibéré, et le Conseil Municipal AUTORISE à l'unanimité le Maire à effectuer des dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits ouverts en 2024 (hors remboursement d'emprunts et dépenses imprévues), soit 68 073€ (272 294€/4).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de M le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

10 voix « pour »  
0 voix « contre »  
0 voix

Fait et délibéré à Rhuis, le 24 février 2025

Le Maire

Xavier BERNARD



Transmis au représentant de l'Etat le : .....  
Publié le : .....  
Affiché le : .....  
Mis en ligne le : .....